



REVUE TRIMESTRIELLE DES SPÉLÉOLOGUES DU GRAND SUD-OUEST



SPELEO ET EDUCATION

N° 73 - 3ème Trimestre 1995 - N° ISSN : 0241 - 4104

SOMMAIRE

- Billet de la rédaction
- Editorial page 1
- Environnement page 2
- Enseignement pages 3 et 4
- Technique pages 5 à 7
- Canyon page 8
- Echos des Clubs pages 9 à 12
- Région pages 13 à 17

Le billet de la rédaction

Heureux abonnés à Spéléoc...

Comme vous allez vous en rendre compte, la lecture de ce numéro de Spéléoc risque de ne pas être qu'une partie de plaisir...

En effet le présent numéro est essentiellement administratif. Il convenait de publier le compte rendu de l'AG 1995, les statuts du CSR (cela avait été demandé à l'AG de La Romieu...)

Maurice Duchêne souhaitait voir paraître un texte expliquant son rôle de chargé de mission et ses objectifs.

Heureusement, au milieu de tout cela, on parle un peu de spéléo et de canyon...

Depuis la rentrée, je n'ai reçu aucun article traitant d'exploration spéléo. A croire que personne n'a rien fait cet été... Il me reste néanmoins quelques comptes-rendus de réunions pour le prochain numéro, ça remplira toujours...

Dans un autre registre, la FFS va acheter une grotte vers Foissac. On ne sait pas grand chose d'autre sur le projet... mais bon, l'art pariétal est à la mode en ce moment et puis après avoir fait plaisir aux karstologues en triplant les ventes de leur revue, on peut fayoter auprès des archéologues... Dans la série, il reste les géologues, les entomologistes, les chiroptérologues, les photographes, les spéléonautes... et s'il y en a encore des sous on s'occupera peut être des spéléos qui ne font que de la spéléologie... Je sais, on va m'expliquer que l'on va en faire une vitrine globale de la spéléologie, mais alors pourquoi on achète pas l'entrée du Gouffre Berger ou la Coume Ouarnède ?

Enfin, si vous voulez passer un bon moment, vous pouvez toujours lire "Demain la veille" de Jean-Marie Laclavetine, édité chez Gallimard ainsi que "Pourquoi j'ai mangé mon père" de Roy Lewis, édité chez Actes Sud. On y parle de préhistoire, de peinture rupestre, de taille de silex, d'allumage de feu et d'évolution de la race humaine d'une manière qui vous réconcilie avec les dernières publications sur les grottes ornées.

Bonne rentrée

Olivier CAUDRON

Edition Administration : CSR Midi-Pyrénées,
CROS 7, rue André Citroën 31130 BALMA

☎61.11.71.60

Direction : Jean David Pillot

Rédaction : Olivier Caudron, 31160 Izaut de l'Hôtel - Fax : 61.88.52.05

Trésorier : Rémy Brouard, 10, Rue Chateaudun
résidence Subervie 32000 Auch

Abonnements : Michel Soulier, 5, rue Bourdelle
82300 Caussade

RESPONSABLES DE COMMISSIONS REGIONALES ET CORRESPONDANTS

EFS : Agnès BERNHART, 12 allées de Bigorre 31770
Colomiers ☎62.74.01.48

SSF : Bernard TOURTE, 23 rue Louis Parant 31300
Toulouse ☎61.49.35.71

Scientifique et Environnement : Denise SOULIER, 5 rue
Bourdelle 82300 Caussade ☎et Fax 63.65.13.80

Vidéo : Guy ESPARBES, Barrachin 32700 Lectoure
☎63.65.13.80

Archéologie : Alain DU FAYET DE LA TOUR, 8 rue
Aristide Briand, 12700 Capdenac ☎65.64.77.04 Fax
65.80.87.28

Médicale : Jean-David PILLOT, Hameau de Pinet 09700
Gaudies ☎61.67.43.36

PRESIDENTS C.D.S CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX

09 ARIEGE : Philippe Jarlan, 9, rue A Daudet 09300 Lavelanet
☎61.01.14.97 - 51.23.99.91

11 AUDE : Christophe Bes, 9 rue Descartes 11000 Carcassonne
☎68.47.13.15

12 AVEYRON : Jean-Louis Rocher, ancienne école, Fontaneilles
12640 Rivière sur Tarn ☎65.61.01.46

24 DORDOGNE : Patrick Rousseau, rue du Colonel Rossel, 24660
Coulounieuz-Chamier ☎53.08.16.48

30 GARD : Hubert Zassot, 18 bis, rue de la Gazelle, 30000 Nîmes
☎66.26.30.48

31 HAUTE-GARONNE : Philippe Sabatier, 10 rue d'Anjou 31700
Blagnac ☎61.71.65.47

32 GERS : Joël Danfous, 27, allées de Lagarrasac, 32000 Auch
☎62.05.09.43

33 GIRONDE : Lionel Frei, Les Dabrages B2, avenue Thouars,
33400 Talence ☎56.37.10.08

34 HERAULT : Claude Viala, 84, rue du square, 34160 Teyran
☎67.70.23.37

40 LANDES : Eusebio Gimenez, 4, avenue du Centenaire, 40210
Solferino ☎58.07.24.57

46 LOT : Philippe Bonnet, La Marchande, 46000 Cahors
☎65.35.73.53

47 LOT ET GARONNE : Jérôme Relano, Le Fanquas-La Burgade,
47230 Labenque ☎53.67.45.82

48 LOZERE : Philippe Blanchet, Village, 48400 St Julien d'Arpaon
☎66.45.01.88

64 PYRENEES-ATLANTIQUES : Michel Lauga, Issor, 64570
Aramits ☎59.34.46.77

65 HAUTES-PYRENEES : Philippe Vieu, 17 ter, rue R. Peyres,
65000 Tarbes ☎62.34.94.43

66 PYRENEES-ORIENTALES : Jean-Louis Perez, 4, Traverse
des Fabriques, 66500 Prades ☎68.96.51.58

81 TARN : Jean-Marc Fouillade, 11, rue Georges Courteline,
81400 Carmaux ☎63.36.78.81

82 TARN ET GARONNE : Jacques Sabatié, La Bauze, 82800
Montricoux ☎63.87.29.31

Fabrication et Réalisation : Olivier Caudron

Abonnement annuel : 65 Frs

Cheques ou CCP libellés à l'ordre de SPELEOC-CSR Midi-Pyrénées.

Dépôt légal : 3ème trimestre 1995

N° ISSN : 0241 4104

Commission Paritaire des Publications : N° 65401

La responsabilité des articles et des informations n'engage
que leurs auteurs

Imprimerie COREP - 125, route de Narbonne - Toulouse

Chers amis,

EDI TO RIAL

Le Comité de Spéléologie Régional va se trouver à un tournant important de son histoire à la fin de l'année 1995 pour deux raisons essentielles.

La première concerne la structuration progressive et concrète du CSR du point de vue fonctionnement. Bien implanté aujourd'hui au sein du comité régional Olympique et Sportif, notre bureau, animé par une secrétaire efficace dont le contrat vient d'être reconduit pour un an, est enfin le point de convergence et de redistribution des informations, courriers, messages et autres revues. Devenu le coeur de notre région spéléologique, cette structure, qui n'a que trois ans, demande à s'étoffer et à développer son rayonnement au profit des départements, clubs et spéléologues. L'utilisation et l'extension du matériel informatique (nous attendons des informations de la FFS au sujet d'un logiciel de "gestion d'association" qui nous permettrait d'être en phase permanente avec Paris), ainsi que la mise en place du réseau "Fax" contribue grandement à cet essor. Mais ce n'est pas le plus important. En effet, les projets de cette fin d'année, s'ils se réalisent, vont nous donner une nouvelle dimension.

*Le nouveau Conseiller Technique Régional, Jean-Louis GUILLEMAN, prend ses fonctions le 1er octobre 1995. A nous de bien définir ses missions en fonction de nos objectifs.

*Les démarches pour l'obtention d'un objecteur de conscience sont en cours. Il viendrait renforcer et développer le travail administratif de notre secrétaire.

*Le dossier concernant la création de 3 emplois sportifs en partenariat avec, entre autres, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la Préfecture de Midi-Pyrénées est sur le point d'aboutir. La décision d'être concrètement associé à ce projet vous appartient. Il faut savoir que la moitié du temps de travail de chacun de ces trois emplois sportifs sera consacrée directement au développement de la spéléologie en Midi-Pyrénées.

Vous voyez donc qu'une équipe nouvelle, directement placée sous notre responsabilité se met en place. Mise à la disposition des départements, des clubs, des commissions, elle aura à prendre en charge vos problèmes et devra vous aider à conserver, sinon développer notre spéléologie.

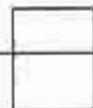
Cette structuration à bien sur un coût qu'il faut négocier et discuter. Nos choix conditionneront certainement notre avenir.

La deuxième raison concerne l'assemblée générale de février 1996 (Figeac) au cours de laquelle seront élus les nouveaux membres du comité directeur. Il est certain que la situation d'aujourd'hui est beaucoup plus saine et l'avenir bien plus enthousiasmant qu'il y a quatre ans. Mais le travail n'en sera pas plus facile pour autant puisqu'il faudra au moins préserver nos acquis. Le "challenge" de la prochaine olympiade s'avère d'ors et déjà passionnant.

Je vous demande donc de réfléchir dès maintenant à la succession de l'actuel comité directeur. L'appel officiel des candidatures se fera dans le courant du mois de décembre prochain.

En vous remerciant.

Docteur Jean-David Pillot
Président du CSR Midi-Pyrénées



HAPPY BATS AT NIGHT

Les relations qu'entretient le milieu spéléologique avec l'école, au sens large du terme, sont nécessaires. Cependant, nos animations se limitent trop souvent à de simples sorties "spéleo" qui, en fin d'année, tiennent lieu de "voyage scolaire". Elles s'intègrent plus rarement dans un Projet d'École ou dans un Projet d'Action Educative (P.A.E.) qui permettent un travail en profondeur, sur l'ensemble de l'année scolaire.

Annie Porebski, déléguée "chiroptère" de la Commission Nationale Environnement, membre de l'Alpina, enseignante, est depuis peu millavoise : "ce que j'étais de cœur avant d'y élire domicile" nous dit-elle. Elle a conduit sur plusieurs années un projet pédagogique original avec des élèves de la cinquième à la troisième. Cette expérience, que nous lui avons demandé de relater devrait inciter les spéléos à approfondir leurs relations avec le milieu enseignant.

Annie Porebski se tient d'ailleurs à notre disposition pour tout renseignement complémentaire H.P.

Happy Bats at night "chauve-souris heureuses dans la nuit" tel est le nom que s'était donné notre petit club chauves-souris fondé au collège où j'enseigne. Assidus, les quelques douze élèves de cinquième qui l'avaient réclamé l'étaient.

Tout est "ma faute" aussi : j'arborais souvent des pin's -on était en plein boom de ce produit alors- différents représentant mon animal fétiche et à la fin des cours, les questions se faisaient pressantes, je commençais à porter des coups aux idées préconçues. "Et si l'on faisait un club ?" demandèrent-ils à moi... qui n'attendais que cela ! Nous l'avons affilié aux C.P.N. Clubs Protection de la Nature (Cf la Hulotte et Cie).

La première année, nous avons fabriqué un petit montage diapos sur le thème, en collaboration avec le Muséum d'histoire Naturelle de Tours, nous le projetions systématiquement à tous les élèves de sixième et selon la demande, aux élèves des classes primaires locales.

La deuxième année -les cinquièmes sont devenus des quatrièmes et de nouveaux cinquièmes sont arrivés-, nous avons réalisés le livret d'enseignement de ce montage diapos.

Troisième année -le club se compose d'élèves de 3^e, 4^e et 5^e-, nous décidons de fabriquer un jeu de cartes sur les chauves-souris, afin toujours de les faire mieux connaître : le jeu de 9 familles de chiroptères. (Cf règle et avertissement ci-contre)

Voici donc le travail de toute une année scolaire, à raison d'une heure bénévole par semaine fondée sur le volontariat : nous avons pensé le jeu, il a fallu concevoir, c'est-à-dire adapter une règle, la tester -séquences riches de joie et d'anecdotes-, la corriger encore et encore ! Alain Bertrand, naturaliste ariégeois, nous autorise à utiliser les illustrations qu'avec Pascale Tiévant il a réalisées pour son livret "les chauves-souris d'Ariège", quant à l'impression, elle est confiée au Lycée Professionnel Albert Bayet de Tours. Edité à 300 exemplaires seulement, promu auprès de nombreuses associations, diffusé en France, en Belgique, en Suisse grâce aux nombreux copains chiroptérologues et/ou spéléologues que je connais personnellement, il est à ce jour

RÈGLE ET AVERTISSEMENT

Voici le JEU DE 9 FAMILLES, et non de 7, parce que nous avons choisi de faire 9 groupes de chauves-souris parmi les 28 espèces françaises (d'après : Les Mammifères en France, M.C. Saint Girons, éd. Sang de la terre-La Manufacture 1989).

Dans la boîte du jeu, il y a : la règle, le jeu de 56 cartes (soit les 9 familles en double exemplaire) et 3 cartes supplémentaires sur lesquelles se trouvent récapitulés tous les noms des chauves-souris. La partie peut se jouer avec 28 ou 56 cartes, selon que l'on désire allonger la partie. Elle se joue à 4 ou à 8 (soit 4 équipes de 2).

Sur chaque carte, nous avons noté le nom courant de la chauve-souris et son nom scientifique, ainsi que celui de son inventeur, le nom de la "famille" et le chiffre qui indique le nombre d'espèces, donc de cartes nécessaires pour reconstituer la "famille". Mais ce terme "famille" est erroné car en réalité, on distingue en France 3 FAMILLES de chiroptères (nom scientifique des chauves-souris) : les Rhinolophes, les Vespertillons et les Molosses, divisées en GENRES (ex : les Myotis, les Nyctalus...), eux-mêmes divisées en ESPÈCES (ex : Myotis myotis ou Grand murin...). Nous avons en outre nommé Murins tous les myotis pour faciliter la lecture des jeunes joueurs.

Les cartes sont distribuées à raison de 5 (ou 10) cartes par joueur (ou équipe), selon que l'on joue avec 28 ou 56 cartes, le reste constituant la pioche.

La demande se fait ensuite carte par carte, autant de fois que la carte demandée est bien dans la main du joueur sollicite. On ne peut pas demander de carte appartenant à une "famille" dont on n'a pas au moins un représentant dans la main. Quand le joueur n'a pas la carte, il faut qu'il aille à la pioche, si la pioche lui est favorable, il continue, sinon il passe la main au joueur qu'il sollicitait auparavant. Si la pioche lui permet de constituer une autre famille que celle demandée, il attend son tour prochain pour poser celle-ci. Quand il n'y a plus de pioche, le joueur qui a la main pioche chez un autre joueur au choix.

Chaque joueur ou équipe énonce et pose devant lui toutes les familles reconstituées au fur et à mesure. À la fin de la partie, les joueurs comptent les points obtenus, soit autant de points que de cartes et espèces contenues dans une "famille", sauf pour celle des Murins qui ne rapporte que 5 points alors qu'elle est composée de 10 membres.

Jeu imaginé et réalisé par le club C.P.N.

"Happy bats at night"

du collège Alain de Cormery (37). Année scolaire 1992-93.

Rhinolophe euryale

Rhinolophus euryale

(Blasius, 1853)



FAMILLE RHINOLOPHES 3

épuisé et on nous le demande encore ! (NB : en Midi Pyrénées, Denise Soulier pour le CSR en possède des exemplaires en dépôt). Résultats de l'opération : un enthousiasme vivant pour notre club, de belles concrétisations, une "opération blanche" pour le Foyer Socio-Educatif de notre collège, une action pédagogique dans le cadre de la protection de l'environnement qui aurait pu faire partie des 1000 Défis pour la Planète... Une action parmi d'autres puisque sensiblement à la même époque le Muséum d'histoire Naturelle de Bourges et la DDE du Cher publient un superbe jeu de 101 Chauves-souris, tandis qu'un collègue alsacien invente un jeu de 7 familles "Terre a t t e n t i o n".

Enfin, j'ajouterai que ce travail -car c'en fut un !- a montré et fait vivre à ces élèves volontaires la complexité d'une opération jusqu'à sa concrétisation et sa valorisation, la nécessité de s'investir et persévérer. N'est-ce pas là un des apprentissages fondamentaux de la vie ?...

DEVELOPPER L'INSERTION DES JEUNES DEFAVORISES PAR LES ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE

Maurice DUCHENE

Chargé de mission Sécurité et Prévention

Début 1995, le ministère de l'Intérieur faisait connaître sa réponse à la demande de ma mise à disposition qu'avait sollicité la F.F.S. Il m'était accordé 50% de dispense de service pour une durée indéterminée afin de développer les activités de la F.F.S., notamment auprès des jeunes défavorisés des quartiers urbains

J'ai pris mes fonctions de chargé de mission Sécurité et Prévention le 1er mars 1995, après avoir démissionné de mes mandats d'élu dans les structures fédérales, ce qui m'apparaissait comme déontologiquement nécessaire.

Le président de la FFS m'a confié quatre missions sous l'autorité du DTN :

- l'accessibilité au sport pour tous et en particulier pour les plus défavorisés.

- le développement de l'activité canyon (sécurité, prévention des accidents, etc).

- le suivi des recommandations fédérales auprès des professionnels de la spéléologie et du canyon et le contrôle des conditions de pratique dans les centres de vacances et de loisirs.

- l'étude du volet sécurité dans le cadre des réglementations parfois abusives d'accès aux sites.

Au rassemblement national de Rouen (Pentecôte 95), des informations seront données et un échange d'idées aura lieu au cours de la réunion annuelle de l'EFS. Elles porteront sur le développement de nos activités ou, plus exactement, sur le partage de nos passions que sont la spéléologie et la descente de canyon, auprès des jeunes défavorisés.

Il ne s'agit pas pour la FFS d'aller à la recherche d'adhérents nouveaux.

Il s'agit par contre que nos activités, qui sont très loin de n'être que sportives, puissent apporter à ces adolescents ou jeunes adultes, en difficulté ou en rupture avec la société, une vision des hommes, de leurs passions, et une approche de la nature, différentes de ce qui leur a été proposé depuis leur naissance et qu'ils vivent chaque jour. Il s'agit aussi peut être de leur redonner confiance, de leur apporter un plus, par nos techniques en milieu vertical ou aquatique. Si nous pouvons grâce :

- à nos brevetés fédéraux ou d'Etat,

- à nos responsables de clubs,

- et par tous ceux qui, nombreux au sein de la FFS, oeuvrent dans l'action sociale, proposer des activités, des séjours,

des ateliers et chantiers de proximité, apporter notre enthousiasme, notre envie de vivre dans un monde plus humain, plus solidaire et plus agréable, nous aurons fait beaucoup.

Déjà, beaucoup d'entre nous ont organisé des activités de ce type pour les plus défavorisés dans le cadre des opérations de prévention été ou dans celui des contrats de ville. Il nous faut tirer le bilan de nos actions, les coordonner, les améliorer.

Beaucoup d'idées germent. Nettoyage de canyons, de dolines, de puits d'entrées de gouffres, de phosphatières, etc, rénovation et transformation de château d'eau (ou de cheminées) pour les transformer en terrain d'entraînement et d'aventure de proximité, etc.

Et ces jeunes : que nous apporteront-ils ?

Outre les résultats concrets des travaux effectués en commun, peut être bien qu'ils "rembourseront" largement notre "investissement" ?

N'avons nous pas besoin d'un peu plus nous engager dans la vie associative au sein de nos clubs et des structures fédérales ?

N'avons nous pas besoin de développer plus de relations et de communications internes dans la FFS ?

N'avons nous pas besoin de redynamiser l'EFS en développant et multipliant ces actions diverses d'enseignement, de lui donner un nouveau souffle, de redonner le goût aux jeunes spéléologues de "passer" les brevets fédéraux rien que pour le plaisir de former, de transmettre, d'éduquer, d'encadrer ceux qui seront notre relève, en leur communiquant notre passion des zones karstiques ?

Nous impliquer dans une action de ce type nous permettrait peut-être de nous retrouver un peu nous-mêmes, loin des intérêts particuliers. Voilà un véritable challenge pour nous tous.

Quel bilan ?

Dans un premier temps, je vous demande de faire remonter au siège social fédéral les résultats de vos expériences passées et en particulier celles des deux dernières années, que ce soit au cours de simples sorties dominicales, ou de stages, ou d'opérations plus structurées et officielles. Cela permettra de centraliser un maximum d'informations sur ce que réalisent les spéléologues (et canyonistes) de la FFS dans le domaine de l'aide au plus défavorisés de notre société (jeunes des banlieues, handicapés, etc).

De même, indiquez moi vos projets éventuels, vos besoins, l'aide que vous souhaiteriez, vos idées, etc.

Enfin, il existe une "mine" à l'EFS. Plus de 70 mémoires et comptes rendus d'expériences réalisées dans le cadre de l'enseignement, de l'animation et de l'éducation spécialisée y sont déposés. Il faut en tirer les analyses. Par ailleurs, la FFS comporte en son sein un nombre considérable d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs sportifs, de travailleurs sociaux qui utilisent nos activités comme support. Il faut faire connaître notre expérience dans ce domaine. Un groupe de travail au sein de l'EFS pourrait se constituer. Un premier congrès "Spéléo, éducation et thérapie" a vu le jour à Montpellier en mars 1994 sous l'impulsion de Claude Viala : cette manifestation devrait se renouveler en l'élargissant à l'insertion d'une manière générale.

Quels projets de terrain à court terme ?

Pour cette année, un atelier de proximité, destiné à des adolescents et jeunes adultes pré-délinquants ou délinquants avérés de la banlieue toulousaine, est mis en place dans le cadre des opérations de prévention été. Il consistera à nettoyer un canyon dans les Pyrénées.

Les financements, l'encadrement (sportif et éducatif), les moyens techniques et matériels sont réunis grâce à un large partenariat (FFS, ministères de l'Intérieur, de l'Environnement, de la Jeunesse et des Sports, de la Justice, la délégation interministérielle à la Ville, le Département, les Communes et des partenaires privés).

Ces jeunes recevront une bourse, travailleront à mi-temps, le temps libre étant consacré à la culture, au sports et à la vie collective.

Si ce chantier de jeunes est concluant, il servira d'expérience pilote susceptible d'être développée dans de nombreux autres départements, à la condition que les structures fédérales locales, les clubs et les individus souhaitent s'impliquer dans ces actions d'insertion.

On peut très bien imaginer des ateliers de nettoyage d'entrées de cavités, de phosphatières, de balisage de sentiers karstiques, etc. L'important étant d'apporter à ces jeunes notre passion, une reconnaissance de leur travail par la société et une technique de qualité qui sera un plus soit au plan sportif soit au plan professionnel, etc.

Mais il existe bien d'autres possibilités qui vont de l'encadrement le mercredi ou le week-end, à l'organisation de stages pendant les petites ou les grandes vacances scolaires.

Un grand projet est à l'étude. De la réalisation par notre collègue Thierry Masson qui, avec ses amis du CDS de l'Indre, a rénové un château d'eau désaffecté, nécessitant 7000 heures de travail bénévole en partenariat avec le Comité Départemental de la Montagne et de l'Escalade, je prépare un dossier "Opération château d'eau" et j'ai besoin de vos idées et de votre aide.

En quoi consiste ce projet ?

D'abord à rechercher des châteaux d'eau désaffectés proches des villes (ou même situés à l'intérieur). Puis à étudier les possibilités de réhabilitation. Transformer ces bâtisses en lieu d'entraînement à l'escalade et à la spéléologie ou en locaux associatifs, etc. Nombreux sont les partenaires institutionnels qui peuvent être associés : Etat, régions, départements, communes, caisses d'allocations familiales, Fond d'action social, agences de bassin, chambres des métiers, etc. mais aussi des partenaires privés.

C'est sur le nombre de projets envisagés que des partenaires privés seront intéressés. Des contacts sont déjà pris.

Il s'agit, sur des projet de ce type, d'allier un certain bénévolat avec un programme d'insertion de jeunes en difficultés, rétribués par le biais des différents programmes de financements nus au point par l'Etat et les collectivités locales, ceci sur une période de 12 à 18 mois avec une réelle formation professionnelle (travaux du bâtiment, travaux dits acrobatiques, etc).

Quels sont les financements institutionnels possibles ?

Ceux des contrats de ville, alliés à ceux destinés à l'emploi et ceux des opérations de prévention etc.

Les contrat de ville ont de nombreux objectifs, mais pour ce qui concerne le mouvement sportif, ils précisent qu'il faut renforcer les activités sportives et la présence d'animateurs ou d'éducateurs sportifs, optimiser les équipements sportifs de proximité, utiliser la pratique sportive dans une démarche éducative, valoriser les jeunes à partir de ces activités, favoriser l'intégration sociale et l'ouverture des clubs, développer les ateliers utiles à la collectivité, inciter les jeunes à respecter un contrat social, créer des équipement sportifs de proximité, soutenir les événements sportifs porteurs de prévention, etc.

Deux cent quatorze contrats de ville existent en France. Renseignez-vous pour savoir si votre commune en est signataire.

Trente six départements sont concernés par les opérations de prévention etc (O.P.E.) : il s'agit des départements : 06, 13, 14, 26, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 38, 42, 44, 45, 49, 54, 57, 59, 60, 62, 67, 68, 69, 75, 76, 77, 78, 83, 91, 92, 94, 95, 971, 972, 973 et 974.

Presque tous comportent un CDS structuré. Beaucoup sont situés en zone karstique ou possèdent un nombre important de spéléologues fédérés. Renseignez-vous auprès de la préfecture ou du conseil général qui est le partenaire privilégié de ces opérations, auxquelles participent aussi la caisse d'allocation familiales et les associations.

Nombreux sont les correspondants de la cellule nationale interministérielle OPE : les ministères de l'Intérieur, de la Défense, la direction de la sécurité et de la circulation routière, l'administration

penitentiaire, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, le Fond d'action sociale, les services déconcentrés du ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, le ministère de la Jeunesse et des Sports, la délégation à l'insertion des jeunes et les missions locales, la délégation à la formation professionnelle, le ministère de la Coopération, celui de la Culture et enfin celui des affaires étrangères.

Au risque de lasser, je ne vais pas vous abreuver des nombreux textes qui entourent ces opérations. Toutefois, j'attire l'attention sur ceux qui développent des actions dans certains pays étrangers, ceux qui autorisent une petite contrepartie financière exonérée de toutes charges et CSG, pour les jeunes, ceux enfin qui permettent de solliciter pour l'encadrement les élèves des centres de formations de travailleurs sociaux.

Enfin, il est important de savoir que le CNOSF a décidé de mobiliser les 84 fédérations (dont la notre) et unions sportives qu'il représente autour de l'objectif fondamental de l'insertion par le sport en signant, le 29 mars 1995, un accord cadre avec le ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, celui du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et enfin celui de la Jeunesse et des Sports.

Cet accord cadre précise, entre autres, les moyens mis en oeuvre que sont les aides au développement de la vie associative et les aides publiques à l'emploi et à la formation.

Les associations oeuvrant pour cette politique d'insertion pourront avoir accès à l'aide d'appelés du service national ville, à des postes FONJEP, des contrats emploi solidarité, des contrat emploi consolidés, et faire appel au Fond national de la vie associative pour préparer les responsables des clubs et les personnels d'encadrements à ces fonctions nouvelles. Comme vous le constatez, l'Etat et les mouvement sportif sont désormais vraiment liés dans cette politique d'insertion sociale.

Je suis à votre disposition pour vous conseiller dans la mise en place de dispositifs si vous le souhaitez et j'espère que notre fédération qui, depuis longtemps par nombre de ses adhérents, oeuvre en ce domaine, pourra par des actions locales et nationales innovantes apporter ses compétences en de nombreux domaines.

LA METHODE DES NOEUDS EN TOPOGRAPHIE SPELEOLOGIQUE

*Aspects pratiques de la méthode
Traitement numérique des réseaux par calcul matriciel*

La puissance toujours croissante des calculateurs informatiques permet un traitement performant des données spéléologiques, notamment dans le cadre du calcul topographique et de l'archivage des résultats. Le calcul des réseaux maillés a toujours été un problème de topographie délicat à résoudre et les spéléos résolvent ce problème par des "bricolages" et des astuces diverses, quand ils n'ignorent pas carrément ce travail. Le calcul matriciel et son implémentation dans les systèmes informatiques permet de faire un tel calcul et nous nous proposons de présenter une méthode de calcul de boucles inspirée de celle du Dr. Ing. Eric TAILLARD, spéléologue suisse qui a notamment conçu le procédé et l'a implémente dans le logiciel TOPOROBOT. La méthode des noeuds est basée sur le principe des moindres carrés. Nous allons présenter dans un premier temps les équations de la méthode des noeuds puis nous commenterons l'étude d'un exemple.

I) Théorie succincte de la méthode des noeuds

La méthode des noeuds est une méthode d'analyse des réseaux spéléologiques qui travaille selon une démarche globale et utilise le calcul matriciel ainsi que le principe des moindres carrés. Nous allons présenter ici les notations utilisées, la caractérisation des éléments et les équations de cette méthode. On ne se préoccupera pas de proposer un code de calcul précis.

1. Notations utilisées

Les matrices sont notées en majuscules et entre crochets (ex : $[R]$). Leurs composantes sont notées en minuscules indexées et entre crochets (ex : $[r_{ij}]$).

2. Signification des variables

Variables des visées :

L_i Longueur de la visée
 Az_i Azimut en radians
 P_i Pente en radians, zéro horizontal

Accroissement des visées :

Δx Accroissement trigo sur x
 Δy Accroissement trigo sur y
 Δz Accroissement trigo sur z

Precisions des instruments : (relative)

Ψ_l Précision sur longueurs
 Ψ_a Précision sur azimuts
 Ψ_p Précision sur pentes

3. Caractérisation de cheminement :

La caractérisation d'un cheminement nécessite en en-tête les paramètres suivants

- Dossier
- Nom du cheminement
- Opérateurs
- Date du relevé (calcul de la déclinaison magnétique)
- Noeud de départ
- Noeud d'arrivée
- Unité de la boussole
- Unité et type du clinomètre
- Instrument utilisé pour la mesure des longueurs
- Précision en valeur relative des instruments.

4. Caractérisation d'une visée :

Chaque point topo (noeud intermédiaire) est caractérisé par les paramètres d'entrée suivants :

- Longueur
- Angle de pente
- Azimut
- Commentaires

- Distance paroi droite
- Distance paroi gauche
- Distance au-dessus du point
- Distance sous le point

Le carnet de terrain ainsi obtenu est évidemment complété par un croquis ad-hoc.

5. Calcul trigonométrique :

Après entrée des données spéléologiques, on procède au calcul trigonométrique des visées du réseau en utilisant les expressions trigonométriques suivantes (conversion des unités réalisée auparavant) :

$$\Delta x_i = L_i \cdot \cos(P_i) \cdot \sin(Az_i)$$

$$\Delta y_i = L_i \cdot \cos(P_i) \cdot \cos(Az_i)$$

$$\Delta z_i = L_i \cdot \sin(P_i)$$

6. Calcul des pondérations :

On applique ici le principe des moindres carrés pour calculer les taux de pondération sur les 3 axes de chaque visée :

$$W_{x_i} = (|\Psi_l \cdot \Delta x_i| + |2\pi \Psi_a \Delta y_i| + |2\pi \Psi_p \Delta z_i|)^{-2}$$

$$W_{y_i} = (|\Psi_l \cdot \Delta y_i| + |2\pi \Psi_a \Delta x_i| + |2\pi \Psi_p \Delta z_i|)^{-2}$$

$$W_{z_i} = (|\Psi_l \cdot \Delta z_i| + |2\pi \Psi_p \Delta z_i|)^{-2}$$

c'est à dire :

Contribution de la longueur + contribution de l'azimut + contribution de la pente

7. Réduction d'un cheminement :

Un cheminement peut être très facilement réduit en remplaçant toutes ses visées par une seule "super-visée". Ceci est indispensable car l'ordre du système d'équation que l'on aura à résoudre dépend du nombre de visées. Les accroissements des super-visées constituent un vecteur et sont égaux à

$$|\Delta x_n| = \Sigma(\Delta x_i)$$

$$|\Delta y_n| = \Sigma(\Delta y_i)$$

$$|\Delta z_n| = \Sigma(\Delta z_i)$$

et leurs taux de pondération forment une matrice carrée diagonale et sont égaux à

$$|W_{x_{nn}}| = 1/\Sigma(1/W_{x_i})$$

$$|W_{y_{nn}}| = 1/\Sigma(1/W_{y_i})$$

$$|W_{z_{nn}}| = 1/\Sigma(1/W_{z_i})$$

8. Matrice de description :

Le réseau que l'on vient de discrétiser par cheminements et super-visées va être "assemblé" grâce à la construction d'une matrice dite de **description**, notée $[R]$. L'ordre de cette matrice, notée m , est égal au nombre de cheminements.

Soit la matrice $[R]$ d'ordre m décrivant le réseau et dont la composante $[r_{ij}]$ est définie par :

$$r_{ij} = 1 \text{ si No_Depart_Visée}(i) = j$$

$$r_{ij} = -1 \text{ si No_Arrivée_Visée}(i) = j$$

$$r_{ij} = 0 \text{ dans les autres cas}$$

9. Matrice de compensation :

Le travail suivant consiste à construire, pour chaque axe de coordonnées, une matrice carrée d'ordre m appelée matrice de **compensation**, notée $[K_x]$, $[K_y]$, $[K_z]$. Il est à noter que ces 3 matrices sont différentes sur les 3 axes. Les matrices de compensation sont :

$$[K_x] = [R]'[W_x]$$

$$[K_y] = [R]'[W_y]$$

$$[K_z] = [R]'[W_z]$$

où $[W_x]$, $[W_y]$ et $[W_z]$ sont des matrices diagonales qui contiennent les taux de pondération des super-visées

10. Calcul des coordonnées des noeuds :

Le calcul des coordonnées des noeuds consiste en la résolution des trois systèmes linéaires d'équations suivants :

$$[K_x][R][X] = [K_x][\Delta x]$$

$$[K_y][R][Y] = [K_y][\Delta y]$$

$$[K_z][R][Z] = [K_z][\Delta z]$$

où les vecteurs $[X]$, $[Y]$ et $[Z]$ sont les coordonnées des noeuds à calculer et où les vecteurs $[\Delta x]$, $[\Delta y]$ et $[\Delta z]$ contiennent les accroissements de chaque cheminement.

11. Répartition parallèle des écarts :

Nous avons déjà vu qu'un cheminement était défini par un noeud de départ et un noeud d'arrivée. On va calculer les coordonnées de chaque point du cheminement par une méthode de répartition parallèle des écarts :

Calcul des écarts :

Soient X_{nd_i} , Y_{nd_i} et Z_{nd_i} les coordonnées du noeud de départ et X_{na_i} , Y_{na_i} et Z_{na_i} celles du noeud d'arrivée.

Soient les accroissements du cheminement $[\Delta x_i]$, $[\Delta y_i]$ et $[\Delta z_i]$

On a les écart de fermeture :

$$[\delta x_i] = X_{na_i} - (X_{nd_i} + [\Delta x_i])$$

$$[\delta y_i] = Y_{na_i} - (Y_{nd_i} + [\Delta y_i])$$

$$[\delta z_i] = Z_{na_i} - (Z_{nd_i} + [\Delta z_i])$$

Répartition :

On calcule les taux de répartition :

$$\epsilon x = [\delta x_i] / \Sigma(L_{p_i})$$

$$\epsilon y = [\delta y_i] / \Sigma(L_{p_i})$$

$$\epsilon z = [\delta z_i] / \Sigma(L_{p_i})$$

où L_{p_i} est la longueur projetée d'une visée du cheminement.

Puis on répartit sur le cheminement :

$$X_i = X_{nd_i} + (\Delta x_i + \Delta x_2 + \dots + \Delta x_i) + (L_{p_1} + L_{p_2} + \dots + L_{p_i}) * \epsilon x$$

$$Y_i = Y_{nd_i} + (\Delta y_i + \Delta y_2 + \dots + \Delta y_i) + (L_{p_1} + L_{p_2} + \dots + L_{p_i}) * \epsilon y$$

$$Z_i = Z_{nd_i} + (\Delta z_i + \Delta z_2 + \dots + \Delta z_i) + (L_{p_1} + L_{p_2} + \dots + L_{p_i}) * \epsilon z$$

C'est à dire coordonnées initiales du point + terme de correction.

12. Informatisation

Le spéléographe intéressé par ces lignes pourra aisément écrire un programme informatique à l'aide d'un langage intégrant des bibliothèques de calcul matriciel. Cependant, la méthode décrite nécessite un temps de calcul proportionnel au cube du nombre de cheminements et une place mémoire proportionnelle au carré de ce nombre. Pour information, la méthode de CHOLESKY, qui est utilisée dans mon code de calcul et qui est très performante, limite le nombre de cheminements à 235 sur un PC sous MS DOS et 640 Ko de mémoire. En effet, 4 vecteurs et 3 matrices carrées doivent être déclarés avant la factorisation pour résolution.

II) Etude d'un exemple

L'exemple étudié est une cavité fictive composée de 4 cheminements principaux, d'un cheminement fictif et d'un cheminement réservé. La matrice de description de ce réseau est la suivante :

$$[R] = \begin{bmatrix} -1 & 0 & 1 & 0 & 0 & 0 \\ -1 & 1 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & -1 & 1 & 0 & 0 & 0 \\ 1 & 0 & 0 & 0 & 0 & 0 \\ -1 & 0 & 1 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & -1 & 0 & 0 & 1 & 0 \end{bmatrix}$$

La 4ème ligne de cette matrice contient le cheminement fictif. Nous remarquons que cette ligne contient un "1" à la première colonne. Ceci est normal car la numérotation des noeuds

part de 1 et non de 0. Les autres lignes contiennent chacune un "-1" ou un "+1". Ces deux nombres caractérisent une ligne et ceci permet de sauvegarder cette matrice en enregistrant les positions en colonnes de ces deux nombres.

Les lignes 1 et 5 sont un cas particuliers : ces noeuds sont reliés par deux cheminements indépendants.

Le cheminement réservé est en ligne 6. Nous pouvons voir plus loin trois tableau et un plan issus du logiciel HADES -2000 version 1.50.

III) Bibliographie

Un calcul de boucles en topographie - E Taillard 1991 in Actes du Congrès de la SSS - Charmey.

Spéléographie - Mautref. 1992.

CALCUL TRIGONOMETRIQUE GENERAL DU RESEAU
 ensemble sauvegardé
 COMPENSATION GLOBALE PAR LES MOINDRES CARRES
 CONSTRUCTION DES TABLES ET ASSEMBLAGE
 Ouverture de la feuille récapitulative : C:\SAO\HADES\SYOO3\RECA.PRM
 Construction des tables et assemblage
 Pivot minimal admissible réel en simple précision = 0.0000001
 FACTORISATION DE LA MATRICE DE COMPENSATION
 Factorisation en cours sur l'axe X
 Factorisation en cours sur l'axe Y
 Factorisation en cours sur l'axe Z
 Sauvegarde des coordonnées des noeuds: C:\SAO\HADES\SYOO3\NOEUDS.NDS
 REPARTITION PARALLELE SUR LES CHEMINEMENTS
 Calcul travées
 Répartition écarts
 Sauvegarde résultats compensations
 CALCUL CONTOURS GALERIE
 Lecture données pour calcul contour vue en plan
 Calcul contour vue en plan
 SAUVEGARDE FIN DE TRAITEMENT

Logiciel HADES-2000 version 1.5 - TABLE DES COORDONNEES DES NOEUDS

CODE DU DOSSIER	ESSAI		
INTITULE DU DOSSIER	DOSSIER D'ESSAI POUR MISE AU POINT		
COMMUNE DE REFERENCE	LOURDES		
MASSIF ENCAISSANT	S.C.O (SPELEO CLUB OMEX)		
PAYS OU REGION	FRANCE	DEPARTEMENT 65	

Noeud :	X	Y	Z
1	-0.00	-0.01	-0.00
2	-199.71	-0.43	-99.82
3	+35.50	-499.30	+57.35
4	+0.00	+0.00	+0.00
5	-176.30	-6.05	-107.65
6	+0.00	+0.00	+0.00

Nombre de noeuds : 6

Logiciel HADES-2000 version 1.5 - TABLE DES CONNEXIONS ENTRE TRONCONS

Code	Départ	Arrivée	DeltaX	DeltaY	DeltaZ
0001	1	3	+35.09	-498.13	+57.49
0002	1	2	-199.73	-0.58	-99.76
0003	2	3	+235.17	-499.10	+157.28
0000	0	1	-0.00	-0.01	-0.00
0004	1	3	+37.10	-500.37	+56.58
0005	2	5	+23.42	-5.62	-7.82

Nombre de cheminements : 6

RECAPITULATION DES CHEMINEMENTS - PC SPELEO

Code	Cheminement	Devel	ZMini	Z Maxi	Pts
0001	Chem. AXIAL	980.45	-105.68	+57.48	68
0002	Chem. 2	322.73	-102.27	+0.00	13
0003	Chem. 3	807.27	-156.76	+57.46	48
0000	Entrée	0.01	-0.00	+0.00	1
0004	Chem. 04	579.82	-26.58	+56.62	29
0005	Chem. 05	23.32	-107.65	+0.00	1

Développement total : 2715.61m



GORGES DE CERETOU

Massif du Montaigu
65 - Hautes Pyrénées

Coordonnées : X 415 88 Y 78 55 Z 1566m - IGN 25000 1986 LUZ ST SAUVEUR
Situation : Face Est du Pic de Montegut

Matériel : 2 cordes de 45m, quelques sangles, plaquettes et spits pour doubler certains amarrages sur le bas.
Horaire : 1h30 pour atteindre la cote 1570m. 3h pour la descente de 3 personnes.
Dénivelée : 450m - 20 rappels importants
Approche : Prendre le chemin rive gauche pour atteindre le névé et rive droite ensuite pour monter aux trois rappels au dessus, à la cote 1570m environ. Il est possible de monter plus haut pour descendre 1 ou 2 cascades de plus.

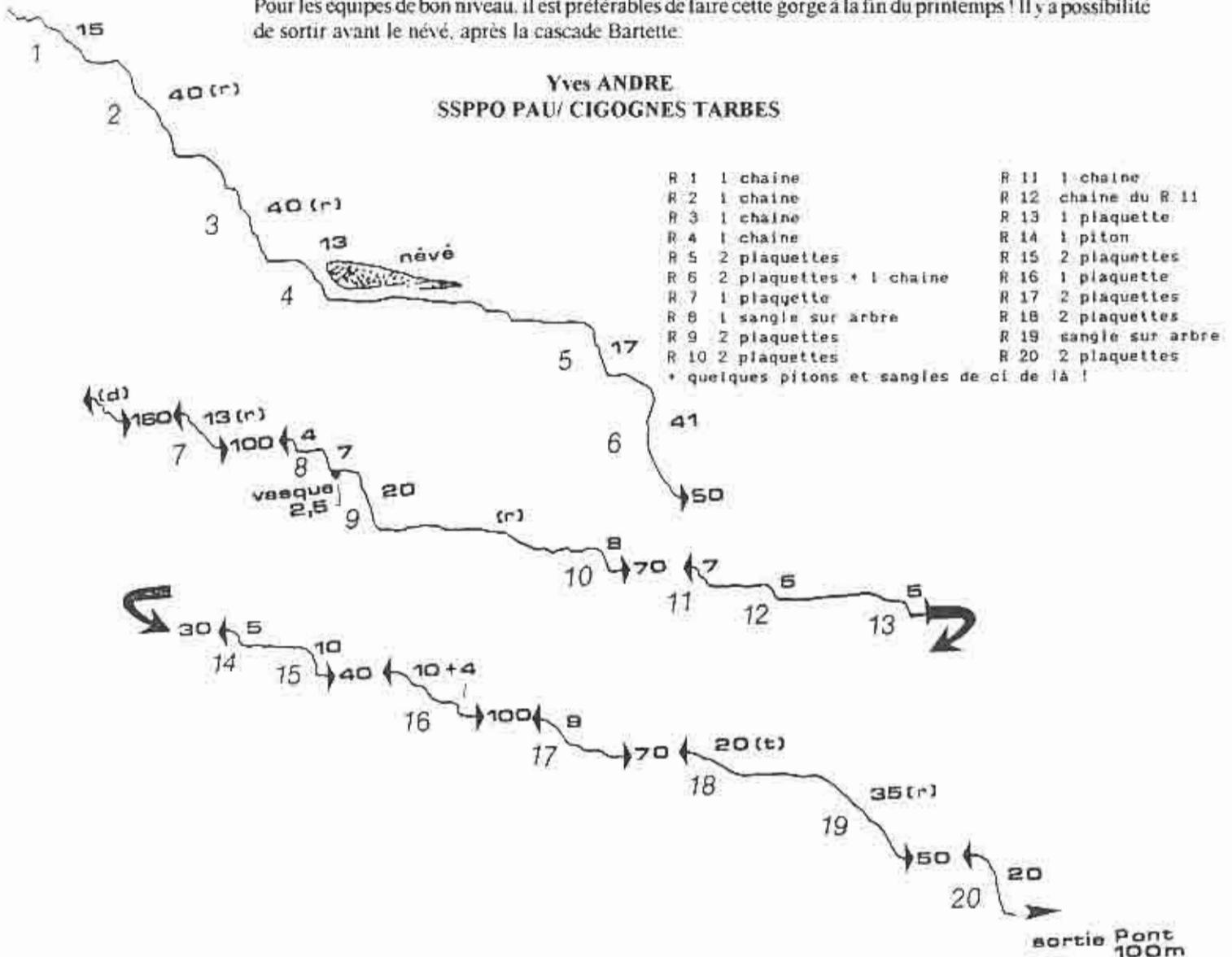
La première descente depuis le névé reviendrait à F. MICHELY du bureau des guides de Bagnères en 1994. N'ayant pas de topo, nous l'avons faite ce 5 août 1995.

Description : Notre départ se fait sur un R15 suivi de 2 rampes de 40m (chaines pour les 3). Nous arrivons au départ classique, au dessus du névé.

Un R13 (chaine) nous fait passer sous le névé de 50m de long. Un peu plus loin un R17 (2 spits) nous amène à la cascade BARTETTE (41m, 2 plaquette et 1 chaine). La suite est cool mais soutenue : petits rappels, rampes, toboggans, désescalades et une vasque de 2.5m de profondeur permet de se rafraichir.

La partie après la cascade Bartette serait bonne à être doublée vu le nombre de touristes qui y passent avec les guides.

Hydrologie : En été, le débit n'est pas important, nous ne prenons l'eau que sur quelques mètres sous la cascade Bartette. Pour les équipes de bon niveau, il est préférable de faire cette gorge à la fin du printemps ! Il y a possibilité de sortir avant le névé, après la cascade Bartette.



Igue de "Barre à Mine"

Hervé de Teule - S.C.L.Q

Situation :

X : 550.850

Y : 261.963

Z : 405m

Carte IGN 25000 Gramat - Rocamadour
2137 Est

Lieu-dit : Les prés de Couderc

Historique et description :

En cette belle journée du mois de novembre 1991, Eric, Laurence et moi-même décidons d'aller prospecter dans ce coin méconnu du causse de la Brauhne. A environ 20m d'une doline, au pied d'un arbre, une fissure dans le lapiaz attire mon attention : bien que celle-ci soit complètement bouchée, Laurence s'acharne et dégage quelques cailloux. Elle aurait vite laissé tomber si un gros cailloux n'était pas descendu plus bas.

Nous reviendrons plusieurs fois pour dégager l'entrée de ce qui semble être un beau puits en diaclase de 1,5m de large sur 2m de long. Après plusieurs tentatives, un petit passage est ouvert sur le côté de l'igue. Je descends entre 2 blocs et débouche sur un puits pas très large de 12m de profondeur. Eric et Fred me rejoignent. Au fond, c'est bouché. Mais une autre diaclase très étroite, perpendiculaire à notre puits nous confirme la suite possible. Il nous faudra d'abord dégager l'entrée car un bloc s'est décroché et Fred en fit les frais. Heureusement il y eut plus de peur que de mal. Après s'être acharné plusieurs week-ends à casser et à faire tomber les rochers les plus gros, notre déconvenue est grande de voir un bloc énorme obstruer le passage à moitié puits. Il nous faudra l'aide précieuse de l'explosif pour pulvériser ce "menhir". Notre vieil ami Jeannot Vayrac s'occupa de ce petit détail! Aidé de Daniel, il fait un tir décisif et ouvre le puits. Les abords du gouffre nettoyés, nous reviendrons plusieurs week-ends pour gratter le fond. Mais hélas des blocs de surface ont bouché en partie la suite. Le passage s'avère trop étroit, nous laissons tomber!

Ce n'est qu'en hivers 1995 que je décide

d'y retourner avec David. Là nous essayons de forcer le passage. Nous avons peu d'espoir!

Après avoir dégagé deux gros blocs à la "barre à mine" (vous comprendrez maintenant...). David réussit à descendre dans ce deuxième puits, très étroit. Il débouche vite dans une diaclase plus large et descend d'environ 15m. Il est arrêté sur un passage très étroit et bouché.

Nous y retournons au mois de février afin d'y faire un nouveau tir d'explosif. Ce tir se fera dans la première étroiture pour nous permettre de travailler au fond avec plus d'aisance. Laurent et Alain donneront un coup de S.C.V. (Caméra vidéo S.C.L.Q.) dans la petite fissure. Ils nous confirmeront l'existence d'un puits qui a l'air large et profond. Un dernier tir sera fait par un ami des Grands Causses de passage dans la région - merci Arnaud! - Laurent et celui-ci descendrons peu de temps après dans un beau puits de 16m, plus large que les précédents. Un ressaut de 4m le suit. Malheureusement le fond est bouché encore une fois!

L'exploration à "Barre à mine" s'arrête là, à -45m de profondeur.

Equipement :

- une corde de 70m
- 15 amarrages
- plusieurs sangles



SOUTERRAINS REFUGES EN QUERCY

Refuges pour se protéger des agressions, captages d'eau protégés, voies de communication abritées des regards..., le souterrain, au même titre que la grotte, tient une grande place dans l'imaginaire collectif. Qui n'a pas rêvé de retrouver, au fond de sa cave un passage secret menant au château voisin ou sortant en pleine campagne...

Le spéléo Club de Figeac a exploré plusieurs souterrains du Quercy et nous livre ici le compte rendu de ces recherches. Le résultat est peut être loin de nos fantasmes mais riche d'apport historique. Séquence exploration...

Le souterrain de Glenat

Ce souterrain se trouve en plein champs près d'un groupe de ferme dans le Ségala, juste passée la frontière du département du Lot. On y accède par un puits bâti, fermé par une lourde dalle taillée dans le granit.

Après une descente rapide (3m), on se trouve face à une galerie de la taille d'un homme, taillée dans la roche tendre (gneiss), partant de ce puits.

La galerie est rectiligne, hormis un coude (système défensif?). On finit par aboutir 40 mètres plus loin à un mur, au pied duquel se trouve un petit bassin maçonné en brique. De l'eau arrive par une buse de derrière le mur. Une crépine en zinc récupère l'eau du bassin et l'amène jusqu'à une fontaine située près des fermes.

Le conduit amenant l'eau jusqu'à la fontaine passe certainement dans le sol de la galerie, constitué de sable, et continue son chemin sous terre, passé le puits d'entrée.

Nous avons remarqué une niche à hauteur d'homme, près du bassin. Sans doute était-elle destinée à recevoir la lanterne utilisée lors de la construction du bassin.

Ce bassin remonte au siècle dernier, puisque les briques dont il est constitué, portent l'inscription de la fabrique locale. De plus la fontaine extérieure porte gravée la date de 1881.

Commentaire

Le souterrain remonte-t'il au siècle dernier ? Difficile à dire, mais une question se pose au regard du travail réalisé : pourquoi avoir creusé cette galerie pour chercher de l'eau, alors qu'il aurait suffi de creuser une tranchée ? S'agit-il d'une captation pirate dans la propriété d'un voisin ? Le souterrain a-t'il été réutilisé

pour réaliser une captation ? Bien des questions se posent. En tous les cas, il ne présente pas les caractéristiques habituelles d'un souterrain refuge.

Le souterrain refuge de Laborie

Ce souterrain a été découvert dans les années 60 lors de la construction d'une grange. Il est situé à côté d'une ferme, dans un champ en pente. On y accède par un couloir étroit, en pente, allongé sur le dos.

On débouche rapidement dans une galerie large où l'on peut enfin marcher debout. L'ensemble est taillé dans une roche tendre (gneiss).

Au fond de la première galerie, un passage surbaissé donne accès à un plus vaste corridor perpendiculaire au premier. On remarque au plafond un puits d'aération qui débouchait à l'extérieur. Un petit couloir latéral permettait de remonter à la surface. Pour aider à la remontée dans ce couloir très surbaissé, des marches ont été taillées à l'époque de son creusement.

Poursuivant dans le couloir principal, on arrive à un coude, au niveau duquel se trouve un accès à une petite pièce.

Le couloir se termine 5 mètres derrière le coude. Ce jour là, les pluies abondantes avaient contribué à la formation d'une grande flaque d'eau au fond de la galerie. Au fond, un étroit couloir, identique à celui d'entrée remonte à la surface dans la partie basse du champ.

Commentaire

Ce souterrain est typique d'un refuge. On notera en effet le couloir d'accès étroit débouchant sur un élargissement subit, permettant ainsi aux réfugiés "d'accueillir" les assaillants obligés de ramper pour accéder au couloir princi-

pal ! De même, tous les coudes du couloir constituent autant de protections, empêchant les assaillants d'avoir une vue directe sur l'ensemble du refuge. On notera aussi les multiples sorties de secours !

Le puits d'aération indique que le souterrain a été prévu pour permettre un séjour prolongé.

Des morceaux de bois pourris depuis longtemps permettraient une première datation. Aucun autre vestige n'a été trouvé lors de notre visite.

Le souterrain refuge de Bournac

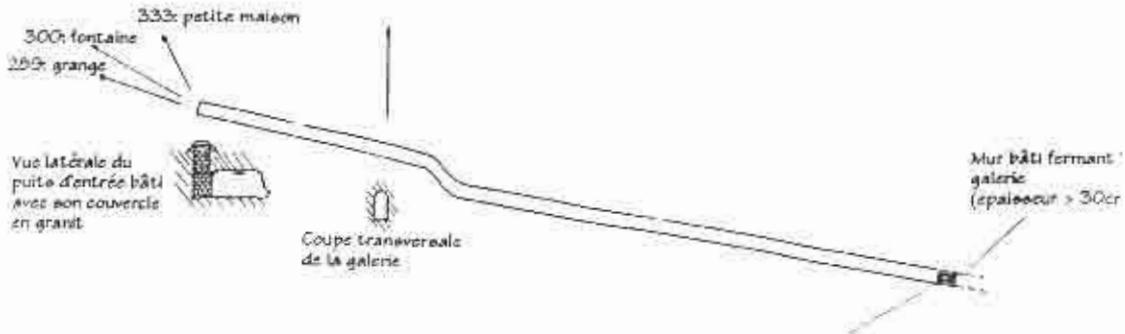
Situé légèrement au delà de la frontière du Lot, près de Montaigu de Quercy, ce souterrain se trouve à 300 mètres de la chapelle de Bournac.

Après avoir passé une combe et remonté une pente, on aboutit à un vieux mur ressemblant à une falaise. Après avoir escaladé ce mur, on se trouve en vue d'une falaise surmontée d'un gros rocher.

On remarque immédiatement trois cluzeaux* creusés dans la falaise au niveau du sol. Après examen, il apparaît que cette structure devait initialement être incluse dans la falaise et que c'est à la faveur d'un effondrement que ces salles ont été démasquées. Dans le cluzeau central, on remarque un beau silo de 60cm de profondeur.

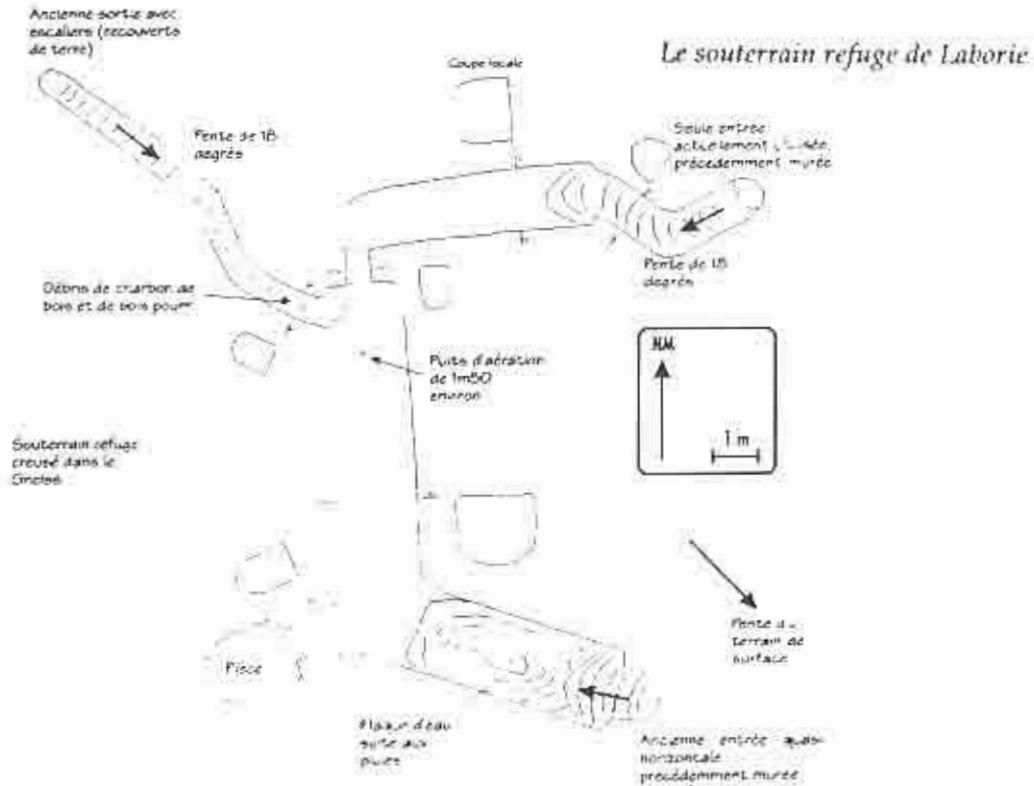
La galerie à la voûte en batière descend rapidement dans une salle inférieure après trois chicanes défensive. L'arrivée dans la salle se fait à plat ventre, par une étroiture, pour mettre l'assaillant en position de faiblesse.

On remarque immédiatement le plafond très particulier en forme de toit, peu courant dans les souterrains. Des cheminées permettaient une bonne aération et éventuellement aidaient au positionnement des salles par report à

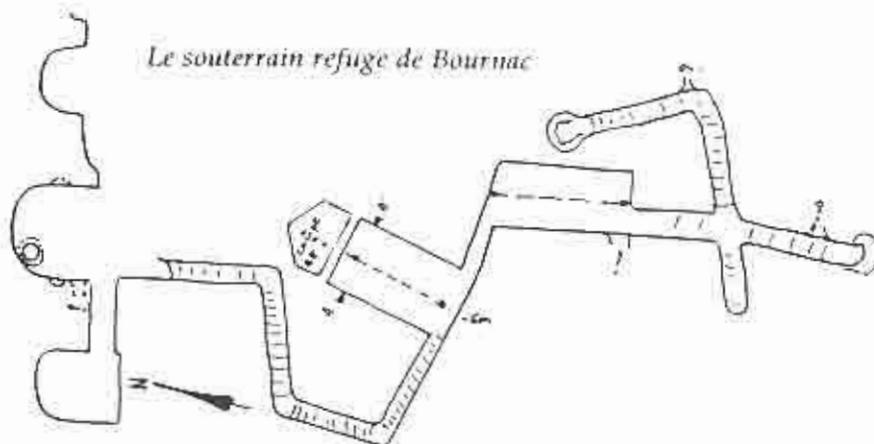


Le souterrain de Glenat

Petit bassin collectant l'eau qui arrive par un conduit cimenté (150 * 150). L'eau repart par une crépine de zinc, sans doute tout le long de la galerie. Le conduit est sans doute enterré dans le sable qui constitue le sol de la galerie.
La réurgence de l'eau se fait à l'extérieur à une petite fontaine (pierre gravés avec 188*), à 100m de là.
Le bassin est en briques. Elles sont marquées "AULIAC FELIX, A. PRETEGARDE, Cne St PAUL DES LANDES, CANTAL"



Le souterrain refuge de Bournac



l'extérieur.

Une autre salle identique suit. Des inscriptions datées de la fin du 19ème siècle sont gravées sur le "toit" qui avait été chaulé dans cette salle. Il s'agit visiblement d'inscriptions laissées par des "touristes".

A la suite de cette salle on trouve deux sorties peu distantes l'une de l'autre, ainsi qu'une impasse.

En plusieurs points, nous avons noté des départs à désobstruer, laissant supposer l'existence d'autres pièces. Il devait donc s'agir d'un site relativement important à l'époque. D'autres cluzeaux bien plus modestes sont d'ailleurs visibles sur les falaises environnantes.

**Cluzeau : cabine de guetteur creusée en pleine falaise. De dimensions modestes (15m²), on en trouve beaucoup autour des Eyzies en Dordogne.*

Le souterrain de Marcihac

Ne serait-ce parce qu'il figure sur les cartes IGN, ce souterrain est visiblement connu depuis longtemps. Il est situé à quelques kilomètres du souterrain des Bordiers (commune de Saint Laurent Loloimic) dont une étude est parue dans Quercy Recherche. C'est justement en cherchant ce dernier souterrain que nous sommes tombés sur la localisation por-

tée sur la carte IGN. L'abord fut peu engageant. L'entrée semblait effondrée, à part un trou de renard ! Nous nous engageons quand même. Nous aboutissons alors à une salle d'effondrement donnant tout de suite accès à deux couloirs. Une fois dans le couloir, nous fûmes agréablement surpris de découvrir qu'il s'agissait bien d'un souterrain refuge creusé de la main de l'homme. Après avoir passé devant quelques témoins de visites anciennes (graffiti de la fin du 19ème), nous tombons sur une première salle, donnant sur une seconde, qui, elle-même, communique avec une troisième salle par maints couloirs ! C'est avec excitation que nous parcourons les multiples couloirs de ce complexe qui ressemble à celui des Bordiers. Nous sommes frappés par la présence de trous de visée défensifs en de nombreux endroits. Les couloirs présentent des coudes destinés à ne pas se retrouver en vue directe d'intrus. Des traces de fermetures et les multiples accès possibles confirment la nature défensive de ce site.

Dans une des salles se trouve un "autel" ou niche d'utilisation difficile à définir. Le souterrain est situé à quelques centaines de mètres sous le château de Marcihac, dans une forte pente. Cette pente permettait d'avoir une entrée principale de plein pied (aujourd'hui bou-

chée), facilitant le dégagement des matériaux enlevés à la roche. Les autres accès sont en pente, certains étant volontairement bouchés (mur ou remplissage de pierre). On peut se demander si certains accès n'aboutissaient pas à un ou des bâtiments en surface, car ils sont très rapprochés les uns des autres. L'analyse de la zone d'entrée donne une impression d'incohérence : on a l'impression qu'il manque une partie. Des trous de visée laissent à penser qu'il y a d'autres pièces coté Est. Ceci est confirmé par les incidents de labour subis par le fermier (basculement du tracteur, ouverture d'une cheminée...)

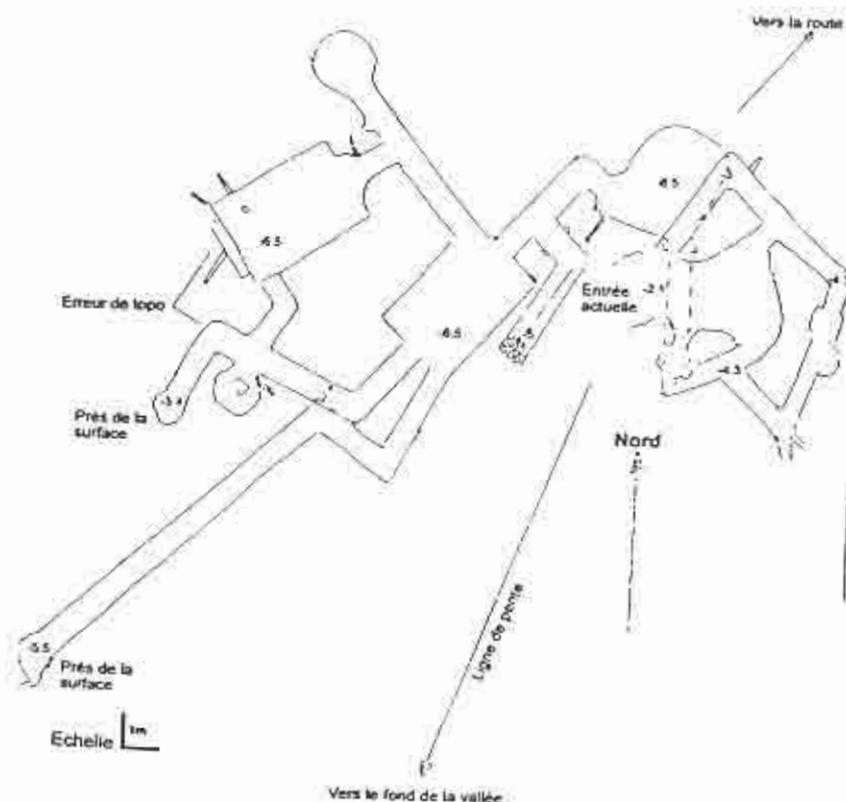
Nous avons été surpris par le nombre de graffiti, une grande majorité datant de la fin du siècle dernier, date de découverte du souterrain sans doute. Depuis il semble un peu dans l'oubli à part quelques visites épisodiques.

A. Prochaska et R. Aurusse

Textes extrait de "L'Estrangladou" - 1995 Bulletin du Spéléo Club de FIGEAC

Renseignements :

SC FIGEAC
Maison des Sports
2 avenue du Général de Gaulle
46100 Figeac
Tél. : 65.34.05.63



ASSEMBLEE GENERALE DU CSR MIDI-PYRENEES "La Romieu" - 19 mars 1995

Jean-David Pillot ouvre la séance et remercie le CDS 32 pour son accueil et l'organisation du rassemblement.

Il présente l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Il remercie également Philippe Vieu pour son dynamisme et son engagement pour mener à bien les actions du CSR.

1. Rapport Moral

Jean-david évoque les actions réalisées au cours de l'année 1994.

En points forts :

- emploi d'une personne en contrat CES afin d'assurer une permanence et le secrétariat au CSR. Présentation de Noëlle Dussoutour et rappel des coordonnées du CSR à tous les spéléos.

- organisation de la communication et rappel de l'action de JM Fouillade en vue d'acquiescer des fax pour optimiser les contacts au sein du Comité Directeur.

- envoi de Spéléoc à tous les adhérents, ce qui semble être un très bon point à la majorité des contacts pris.

D'ailleurs, à ce sujet, nous rappelons qu'il faut envoyer des articles pour assurer l'avenir de la revue. Pour mieux les recevoir, Olivier Caudron a été doté d'un fax 61.88.52.05.

Quelques points améliorables :

- les contacts des membres du Comité Directeur avec les départements et clubs pour un rapprochement de tous les acteurs de la région;

- le nombre de fédérés était en décroissance : encore en 1994. Cette tendance est à inverser, c'est le travail de tout le monde : membres, clubs, CDS, CSR.

Un des grands objectifs sera de trouver des moyens pour se rapprocher des membres et clubs.

2. Bilan financier

Rémy Brouard procède à la lecture du bilan de l'année 1994, qu'il compare au budget présenté lors de l'assemblée générale de Lourdes.

Les commissaires aux comptes nous font part de leurs remarques :

- versement FNDS : argent comptabilisé dans l'exercice 1994, mais non encore reçu, la globalité de la somme ne devrait pas figurer sur le tableau;

- problème de la réalité des chiffres au niveau de la comptabilité;

- arrêt des comptes non réalisés au 01/01

Philippe Vieu rappelle que lorsque nous recevons des engagements de paiement, nous devons les introduire dans le bilan, même si ceux-ci n'ont pas été versés.

Concernant l'arrêt des comptes, ce dernier a été réalisé en fin d'année. Il doit effectivement refléter la justesse de nos livres par rapport à nos relevés. Philippe Vieu assure que cette comptabilité sera mise sous tableur Excel en 1995-96 pour pouvoir faciliter le travail de tout le monde : trésorier, membres du comité directeur et commissaires aux comptes et améliorer encore plus la clarté vis-à-vis des membres de la région.

Rapport moral : vote à main levée

-abstentions : 2

-contres : 0

Rapport financier : vote à main levée

-abstentions : 9

-contres : 2

Les deux rapports sont acceptés.

3. Budget prévisionnel 1995

Le budget 1995-96 est présenté par Philippe Vieu en tenant compte du budget 1994 et du réalisé 1994.

Vote à main levée

-abstentions : 0

-contre : 0

Le budget est accepté.

4. Présentation des commissions

1. EFS

Evocation des stages qui se sont déroulés durant l'année par Agnès Bernhart.

2. Commission Environnement

Denise Soulier nous rappelle que le dossier sur l'inventaire des sites, ouvert

il y a 4 ans, doit être clôturé d'ici 2 mois. De plus, s'il y a des problèmes à soulever, il faut que le demandeur fasse remonter les informations en créant un dossier complet. Des K7 sur les chauves-souris sont en vente.

3. SSF

Bernard Tourte rappelle que deux exercices ont été prévus pour 1994. Un seul a pu être organisé, faute de participants.

4. Spéléoc

6 numéros sont sortis cette année et cela a coûté plus cher. Le dernier numéro n'a pu être sorti à temps, problème au niveau de la rédaction, poste et étiquettes. Remarque : il faudrait que les CDS fassent publier les comptes-rendus de leurs réunions dans Spéléoc, ce qui devrait intéresser beaucoup de spéléos et contribuerait aussi à la vie de la revue.

5. Commission vidéo

Guy Esparbes a prévu des week-ends de formation avec l'EFS.

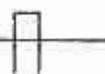
6. Commission Canyon

En l'absence de David Pellicier, Guy Quer prend la parole.

Projets 95 : forte demande de stage; préparation à l'examen de moniteur; action de formation secours; campagne de prévention - protection du milieu.

Guy Quer soulève aussi le problème des gens qui oeuvrent hors des structures associatives et qui risquent l'accident. David Pellicier aurait émis le souhait de démissionner de la Commission Canyon, ce qu'il aurait écrit au CSR. Après recherche, rien n'est parvenu au local. Si cette proposition est confirmée par David, un appel de candidature sera lancé afin de le remplacer. Cette personne sera choisie lors d'une prochaine réunion du comité directeur.

De plus, David Pellicier est membre du CD au CSR et, en tant que tel, ne manquera pas de nous donner sa position.



7. Commission Médicale

Actions 1994 :

- mise en place de la stratégie régionale de médicalisation des secours souterrains en accord avec les modes légaux de fonctionnement des SAMU et CODIS (mise en œuvre des moyens médicaux les mieux adaptés aux circonstances et en accord avec les données actuelles de la science : le médecin le plus compétent avec les moyens optimaux pour chaque spéléologue en situation de détresse).
- dans le mouvement de prévention que développe actuellement la Société de Secours en Spéléologie de la Haute Garonne, participation au financement du CFPSE proposé à 15 spéléologues.
- participation à l'enseignement des techniques de secours souterrains et en canyons proposés aux médecins suivant le Diplôme Universitaire de Médecine d'Urgence de Montagne
- participation à différents exercices de secours.

Objectifs 95 :

- proposer et argumenter cette stratégie de médicalisation au niveau national.
- continuer et développer l'action de prévention.
- participer au DUMUM.
- entreprendre une action de recherche et de développement de la civière utilisée en secours souterrain (amélioration, adaptation au canyon...)

8. Commission cotisations

Michel Soulier affirme qu'il y a une baisse de 20 membres cette année, soit 939 cartes. Ce qui nous amène à la 4ème place en région française.

Deux propositions :

- supprimer les 220 Frs pour un nouveau club.
- vente des carnets d'assurance à 5 souches avant l'emploi, ce qui obligerait les clubs à une gestion plus rigoureuse des carnets

De plus, il est rappelé que les nouvelles associations sont dans l'obligation de fournir les statuts et la composition du bureau lors de la demande d'adhésion.

Archéologie

François Rouzaud, correspondant du SRA pour la spéléologie soulève le problème de la grotte du Calé. Il invite

également les spéléologues à visiter la grotte de Foissac dans l'Aveyron.

5. Questions Diverses

KARSTOLOGIA

Olivier Caudron impose Karstologia aux clubs signifie vente forcée, ce qui n'est pas légal. Il propose d'établir une lettre pour arrêter cette vente

Damien Delanghe affirme que ce n'est pas de la vente forcée et François Rouzaud estime que la revue doit exister dans un club.

Cette revue jugée trop spécifique, il est demandé, par conséquent, de rediscuter de cet abonnement.

Ce problème sera débattu au prochain comité directeur pour dégager une position de la région Midi-Pyrénées à soumettre à l'AG fédérale qui aura lieu à Rouen les 3,4 et 5 juin 1995.

Assemblée générale 1996 :

Le successeur logique du CDS 32 est le CDS 46. Philippe Vieu lance l'idée : les lotois peuvent-ils organiser l'AG 96 ? Réponse pour la mi-avril.

Fax

JM Fouillade propose un achat groupé. Il s'agit d'une convention avec France Télécom. On pourra bénéficier d'un n° d'agrément avec SAV. Il faudrait passer cette commande dans le mois qui suit

Stage administratif

JP Gruat souhaite savoir s'il y a des personnes intéressées

Michel Soulier propose la suppression des 220Frs par carte.

La part régionale de 20Frs qui contribue au fonctionnement du CSR et l'envoi de Spéléoc à tous ne changera pas en 1995.

Statuts

A la demande de l'AG, les statuts du CSR paraîtront dans Spéléoc.

Elections des grands électeurs, membres du comité directeur et commissaires aux comptes.

40 votants

Grands électeurs :

- JD Pillot 33
- P Vieu 36
- JP Gruat 40
- H Bosch 37
- M Soulier 40
- D Soulier 31
- G Quer 17

Comité Directeur :

- M Soulier 40
- G Barviera 40
- A Bosch 40

Commissaires aux comptes :

- A Massuyeau 40
- P Brossard 39

L'assemblée générale se termine. La séance est levée.

EXERCICE SECOURS REGIONAL

28 et 29 octobre 1995

Cette opération sera basée sur les thèmes suivants :

- générer une rencontre entre les spéléos de notre région,
- travailler en collaboration avec les participants au stage CTN qui comprendra une vingtaine de personnes déjà sur le site.
- analyser quelques nouveaux produits : civière, moyens radio, éclairages de surface, remorque désobstruction...

Rendez-vous : sur le parking devant la Maison des Gouffres à partir du samedi matin 9 heures.

Hébergement-repas : chacun doit amener son casse-croûte pour l'ensemble du week-end ainsi que son duvet et son matelas.

Matériel : prévoir si possible sa trousse à spits.

Renseignements et inscriptions : auprès de son CTD ou de Bernard Tourte - 23 rue Louis Parant 31300 Toulouse Tél. : 61.49.35.71 ou 62.74.01.48

Aucun niveau précis n'est requis pour cet exercice.

STATUTS DU COMITE DE SPELEOLOGIE REGIONAL MIDI-PYRENEES

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite comité spéléologique régional MIDI-PYRENEES est un organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la F.F.S. auprès de ses membres au niveau régional.

Le C.S.R. de MIDI PYRENEES a pour but :

- La promotion de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologiques individuels affiliés à la F.F.S. dans la région MIDI-PYRENEES.
- L'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et les disciplines connexes.
- La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et des disciplines connexes, la protection du monde souterrain et de son environnement.
- L'organisation, seul ou associé, de manifestation ayant un rapport avec la spéléologie ou les disciplines connexes.
- La défense des intérêts de ses membres.

L'association a son siège social 7 rue André Citroën à Balma.

Le siège social peut être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du C.S.R., sur simple décision du comité directeur.

ARTICLE 2

Le C.S.R. de MIDI-PYRENEES est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, fédérés à la F.F.S. dans la région MIDI-PYRENEES, conformément à l'article 2 des statuts de la F.F.S.

Est membre individuel toute personne

physique domiciliée dans la région MIDI-PYRENEES et affiliée à la F.F.S. au titre de "membre individuel".

Est membre de club toute personne physique affiliée à la F.F.S. et membre d'un club dont le siège social est situé dans la région MIDI-PYRENEES.

ARTICLE 3

L'affiliation au C.S.R. est liée à l'affiliation à la F.F.S. conformément à l'article 3 des statuts de la F.F.S.

ARTICLE 4

La qualité de membre du C.S.R. de MIDI-PYRENEES se perd avec celle de membre de la F.F.S. conformément à l'article 5 des statuts de la F.F.S., et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au C.S.R., aux membres licenciés de ces groupements et aux membres licenciés individuels du C.S.R. sont fixées par le règlement intérieur de la F.F.S. et par l'article 6 de ses statuts.

ARTICLE 6

Les moyens d'actions du C.S.R. sont :

- La mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés. (Commissions en relation avec les commissions nationales.)
- Les relations avec les administrations et collectivités régionales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis.
- L'organisation de congrès ou autres manifestations régionales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'assemblée générale de la F.F.S.
- La mise en oeuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 7

L'assemblée générale régionale se compose des représentants élus pour un an par les assemblées générales des C.D.S. de l'aire géographique de compétence.

Le nombre de représentants de chaque département est défini par le règlement intérieur du C.S.R. Au cas où il n'existerait pas de C.D.S. dans un département, c'est le C.S.R. qui organise lui-même l'élection de représentant selon les mêmes quotas que pour un C.D.S. constitué.

Sont éligibles comme représentants de leur département à l'A.G. régionale tous les membres majeurs, à jour de leur cotisation et licenciés depuis au moins 2 ans.

Peuvent assister à l'A.G. avec voix consultative tous les licenciés de la région conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'assemblée générale est convoquée par le Président du C.S.R.

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le comité directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée générale représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le comité directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'A.G. qui ont demandé la convocation.

L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique du C.S.R., dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la F.F.S. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du comité directeur et sur la situation morale et financière du C.S.R. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le projet de budget.

Elle désigne conformément au règlement intérieur de la F.F.S. ses représentants à l'A.G. nationale.

ARTICLE 9

L'A.G. est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux C.D.S. de l'aire géographique et à la F.F.S.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I : Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le C.S.R. est administré par un Comité Directeur de quinze membres qui exercent l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale.

Les membres du C.D. sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale pour une durée de 4 ans. Ils sont rééligibles.

Peuvent seules être élues au comité directeur les personnes de nationalité française jouissant de leurs droits civiques, ou les personnes majeures de 18 ans révolus de nationalité étrangère, à condition qu'elles n'aient pas été condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français fait obstacle à son inscription sur les listes électorales, et licenciées depuis au moins deux ans à la F.F.S.

Le comité directeur doit comprendre au moins un médecin licencié et un éducateur sportif, c'est à dire un breveté fédéral actif.

La représentation des féminines au comité directeur est assurée pour cette catégorie par l'obligation de lui attribuer au moins un siège, si le nombre de licenciées est inférieur à 10% du nom-

bre total des personnes licenciées dans le C.S.R., et un siège supplémentaire par tranche de 10% au delà de la première.

ARTICLE 11

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

1- L'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix.

2- Les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés.

3- La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président du C.S.R.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart de ses membres.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

SECTION II : Le Président et le Bureau

ARTICLE 13

Dès l'élection du comité directeur, l'assemblée générale élit le président du C.S.R.

Le président est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs. Le mandat du président prend fin celui du comité directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du président par l'assemblée générale, le comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un président-adjoint, un secrétaire général et un trésorier. Le mandat du bureau prend fin avec celui du comité directeur.

ARTICLE 15

Le président du C.S.R. préside les assemblées générales, le comité directeur et le bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le C.S.R. dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont exercées provisoirement par un membre du bureau élu au scrutin secret par le comité directeur. Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le comité directeur, l'assemblée générale élit un nouveau président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III : Autres organes du C.S.R.

ARTICLE 17

Le comité directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la F.F.S. et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du C.S.R. comprennent :

1. Les produits des licences et des mani-

festations.

2. Les cotisations et souscriptions de ses membres.

3. Les subventions de l'Etat et des collectivités territoriales et des établissements publics.

4. Les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente.

5. Le produit des rétributions perçues pour service rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du C.S.R. est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du comité directeur ou sur proposition du tiers des membres dont se compose l'assemblée générale, représentant le tiers des voix.

Dans l'un ou l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'assemblée générale quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'A.G. statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution du C.S.R. que si elle

est convoquée à cet effet.

Le comité directeur doit auparavant en avoir avisé l'assemblée générale de la Fédération Française de Spéléologie.

Elle se prononce dans les conditions prévues par les 3ème, 4ème et 5ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 22

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du C.S.R.

ARTICLE 23

Les délibérations de l'A.G. concernant la modification des statuts, la dissolution du C.S.R. et la liquidation des biens sont adressées sans délai au président de la F.F.S.

TITRE V : SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 24

Le président du C.S.R. ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du C.S.R.

Il les communique également au siège de la F.F.S.

ARTICLE 25

Le règlement intérieur est préparé par le comité directeur et adopté par l'assemblée générale.

Il peut être modifié dans les mêmes conditions que les statuts article 20

ARTICLE 26

Les présents statuts ont été adoptés le 27 mars 1994 par l'assemblée générale du Comité Spéléologique Régional, après avis favorable de la commission statuts et règlement fédéraux de la F.F.S., qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Statuts signés par le Président et le secrétaire général du CSR.

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA PERMANENCE AU CSR

A partir du 18 septembre, les horaires de la permanence sont :

- lundi, mercredi : 09h00 - 17h30

- jeudi : 09h00 - 13h00

ANNUAIRES DU CSR

Président JD Pillot - hameau de Pinet 09700 Gandies Tel /Fax : 01 67 43 36

Président adjoint P. Vieu - 17ter rue R. Peyres 65000 Tarbes Tel /Fax : 62 34 94 43

Vice-Présidents :

JM Foullade - 11 rue Courteline 81400 Carmaux Tel : 63 36 78 81

et

JP Gruat - 7bis chemin de Bouysses 12100 Millau Tel : 65 60 28 51

et

J. Danfous - 27 allée de Lagarrasie 32000 Auch Tel : 62 05 09 43

Secrétaire Général F. Rozier - 37 allée des Duberes Fontgrandes 81400 St Benoit de Carmaux Tel : 63 36 48 62

Secrétaire adjoint O. Caudron - 31160 Izaut de l'Hôtel Fax : 61 88 52 05

Treasorier R. Brouard - 10 rue Chateaudun résidence subervie 32000 Auch Tel /fax : 62 05 28 92 (fax de 20 à 20h30)

Treasorier adjoint JI. Bosch - 150 bvd Bad Salzuflen 12100 Millau Tel : 65 61 10 37

et

D. Pellicier - 10 rue Le Franc de Pompignan 31400 Toulouse Tel : 61 53 58 43

F. Rouzaud - 30 bvd J de Brunhes Apt 607 Bat 2 31300 Toulouse Tel : 61 42 55 82

A. Bosch - 150 bvd Bad Salzuflen 12100 Millau Tel : 65 61 10 37

M. Soulier - 5 rue Bourdelle 82300 Caussade Tel /Fax : 63 65 13 80

G. Barriviera - Le Gros Bas 46160 Calvignac Tel : 65 30 23 29

STAGE PHOTO REGIONAL

Initiation à la photo souterraine, macro et gros volumes.

Les 2 et 3 décembre 1995 et les 9 et 10 décembre 1995

Renseignements et inscriptions :

JP Petit

4 rue Mathieu Prévot

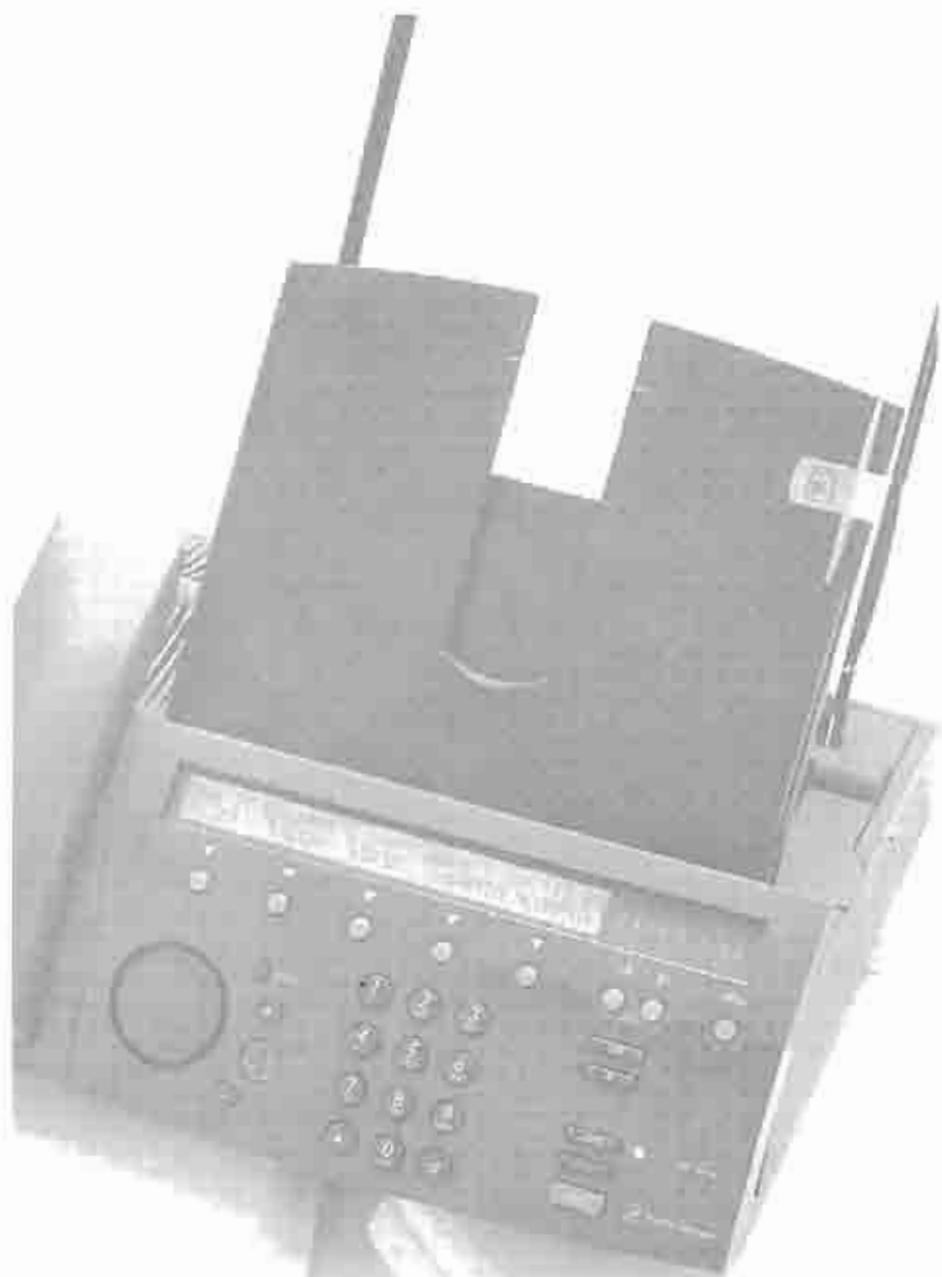
12100 Millau

Tél. : 65.60.59.32

TELECOPIEURS A PRIX PROMOTIONNELS

Le Comité régional de Spéléologie de Midi-Pyrénées a signé une convention à des conditions préférentielles avec France Télécom et sa filiale EGT, portant sur la vente de télécopieurs de la gamme GALEO.

Votre interlocuteur : Christian BERTRAND
Agence commerciale France Télécom
6, avenue Hoche 81013 ALBI Cedex
Tél. : 63.48.32.50 - Fax. : 63.48.00.00
N° vert : 05.14.81.00



Galéo 1500

Téléphone-fax-copieur

Galéo 1500 donne une nouvelle dimension à votre téléphone : à la fois fax et copieur d'appoint, il prend en charge paroles et écrits sans aucune intervention de votre part.

Intelligent. Il sait distinguer les appels fax des appels vocaux et sélectionne automatiquement le mode de réception adéquat après avoir diffusé un message d'accueil à votre correspondant.

Pour préserver votre tranquillité, vous pouvez également lui demander de recevoir silencieusement les télécopies et de ne sonner qu'en cas d'appel téléphonique.

Galéo 5000

Confort, ergonomie et performance...le Galéo 5000 a toute les qualités d'un "grand". Ses fonction téléphonie et télécopie sont particulièrement élaborées. La grande innovation du Galéo 5000 est l'utilisation du papier ordinaire. La capacité de son chargeur de documents et de son bac d'alimentation en font un appareil parfaitement adapté aux usages professionnels. Bien sûr, Galéo 5000 est aussi un copieur d'appoint.

Galéo® 5000

Téléphone-Fax à papier ordinaire.



France Telecom